



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent du patrimoine canadien

CHPC



NUMÉRO 013



1^{re} SESSION



41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 22 novembre 2011

Président

L'honorable Rob Moore

Comité permanent du patrimoine canadien

Le mardi 22 novembre 2011

•(0850)

[Traduction]

Le président (L'hon. Rob Moore (Fundy Royal, PCC)):
Bonjour à tous. Soyez les bienvenus au Comité permanent du patrimoine canadien.

Nous sommes très heureux d'accueillir aujourd'hui quelques témoins que nous allons entendre dans le cadre de notre étude du 150^e anniversaire du Canada en 2017, dont M. Jeffrey Cyr, de l'Association nationale des centres d'amitié, et M. Clément Chartier, président du Ralliement national des Métis. Messieurs, soyez les bienvenus.

Nous allons entendre les témoins et leur poser des questions jusqu'à 10 h 15, après quoi nous aurons une demi-heure pour nous occuper des travaux du comité. Dans les travaux du comité, nous aimerions discuter du programme de décembre ainsi que de la motion de M. Benskin.

Sur ce, nous allons commencer par vous, monsieur Chartier. Vous avez 10 minutes pour votre déclaration liminaire. Vous avez la parole.

M. Clément Chartier (président, Ralliement national des Métis): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur le président, et merci aux membres du comité de l'occasion qui m'est donnée de comparaître devant vous aujourd'hui.

Permettez-moi d'abord de vous parler brièvement du Ralliement national des Métis. Nous sommes le gouvernement national de la nation métisse dans cette partie de notre territoire historique comprenant les provinces des Prairies et s'étendant en Ontario et en Colombie-Britannique. Notre territoire s'étend également dans les Territoires du Nord-Ouest, dans le nord-ouest des États-Unis, historiquement connu comme l'ancien Nord-Ouest. Notre nation compte environ 400 000 personnes, soit environ le tiers de la population autochtone totale du Canada.

Nos cinq organismes affiliés ou membres dirigeants utilisent tous les élections au scrutin à la grandeur de la province pour élire leurs dirigeants, et adhèrent au même code de citoyenneté de la nation métisse pour l'inscription de leurs citoyens. Ils administrent et offrent une variété de programmes et de services gouvernementaux dans des domaines comme le développement du marché du travail, le financement des entreprises et le développement économique, le logement, les services d'aide à l'enfance et à la famille, l'éducation et la culture.

Votre étude du 150^e anniversaire du Canada en 2017 donne aux Canadiens l'occasion de réfléchir sur le rapport qu'ils veulent avoir avec la Confédération. Cela a une importance particulière pour la nation métisse, fondatrice de la première province canadienne créée après la Confédération, le Manitoba. Nos ancêtres, pour la plupart, n'ont pas été directement touchés par les événements de 1867 parce qu'ils n'habitaient pas dans les quatre provinces confédérées. Ils

vivaient dans la Terre de Rupert et dans les Territoires du Nord-Ouest qui, tous les deux, appartenaient à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Constitué initialement de descendants de femmes autochtones et de commerçants de fourrures européens, ce petit noyau a évolué pour former un peuple distinct ayant sa propre culture, sa propre langue et sa propre conscience politique. Ce dernier a joué un rôle primordial dans l'économie de la traite des fourrures, comme commerçants, canotiers, approvisionneurs, détaillants et interprètes.

Bien qu'ils n'aient pas participé aux négociations menant à la Loi constitutionnelle de 1867, nos ancêtres en ont grandement ressenti les effets. Un puissant moteur de l'union politique était le désir des expansionnistes de pousser vers l'Ouest de manière à rejoindre la colonie de Colombie-Britannique et s'unir à elle. Un chemin de fer transcontinental stimulerait cette expansion vers l'Ouest et sa colonisation. Le sentiment national alimenté par cet expansionnisme s'est exprimé dans une version canadienne de la destinée manifeste.

On a accordé très peu d'attention à ceux qui habitaient dans cette grande étendue de territoire entre les provinces confédérées canadiennes et le Pacifique. En 1867, la population de la colonie de la rivière Rouge, une des plus grandes dans les plaines de l'Amérique du Nord à l'ouest du Mississippi et au nord du Missouri, était constituée de 9 800 Métis et de 1 600 Blancs. Il s'agissait d'une collectivité qui se trouvait sur le chemin du nouveau Dominion du Canada au moment où il entreprenait sa marche d'un océan à l'autre.

En 1867, la Compagnie de la Baie d'Hudson a vendu la Terre de Rupert au Dominion du Canada pour 300 000 livres sterling et le vingtième des terres fertiles du territoire. Au cours des négociations de vente, aucune disposition n'a été prévue pour les droits de la majorité métisse de la colonie de la rivière Rouge dont on s'attendait qu'elle fasse partie du territoire gouverné directement par Ottawa.

Comme l'a dit l'historien W.L. Morton, un des plus grands transferts de territoires et de souveraineté dans l'histoire a été conclu comme une vulgaire transaction immobilière. La réponse de nos ancêtres en 1869 a été la création du premier gouvernement provisoire métis dirigé par Louis Riel, qui a pris le contrôle de la colonie de la rivière Rouge. Ce gouvernement a dressé une liste de droits exigeant non moins que le statut de province et il a envoyé des émissaires à Ottawa pour négocier les termes de l'admission du Manitoba comme province dans la Confédération par l'intermédiaire de la Loi sur le Manitoba.

●(0855)

Contrairement aux provinces confédérées, le Manitoba n'obtiendrait pas le contrôle des terres publiques à titre de compensation. L'article 31 de la Loi sur le Manitoba prévoyait la concession de 1,4 million d'acres de terres aux enfants des chefs des familles métisses. La répartition de ces terres aux Métis, travail dont la durée était estimée à un an ou deux, tout au plus, par le lieutenant gouverneur de la province, a demandé plus d'une décennie d'effort au gouvernement fédéral.

Devant l'afflux rapide de colons hostiles venant de l'Ontario qui s'installaient sur leurs terres traditionnelles, la grande majorité des Métis s'est installée ailleurs. Leur proportion au sein de la population du Manitoba a chuté de 83 p. 100 en 1870 à 7 p. 100 en 1886. Notre chef, Louis Riel, a été élu trois fois à la Chambre des communes, mais on lui a refusé son siège. Néanmoins, en 1871, il a dirigé les Métis contre la force d'invasion des Fenians venant des États-Unis pour défendre la province qu'il avait créée.

L'incapacité persistante du gouvernement fédéral à régler les revendications territoriales des Métis en 1884-1885 a mené à la création du deuxième gouvernement provisoire métis dans la vallée de la Saskatchewan, toujours sous la direction de Riel. La réponse fédérale a été une invasion armée, qui a mené à la Rébellion du Nord-Ouest en 1885, à la défaite de la nation métisse à Batoche et à l'exécution de Louis Riel le 16 novembre 1885.

Le contexte que je viens de vous décrire n'a pas qu'un simple intérêt historique. Une bataille juridique vieille de 30 ans sur la question des concessions de terres aux Métis en vertu de la Loi sur le Manitoba, qui est menée par notre membre dirigeant, la Fédération métisse du Manitoba, aboutira devant la Cour suprême du Canada le 13 décembre. Cette cause modifiera vraisemblablement la façon dont le gouvernement fédéral perçoit les droits des Métis, étant donné que la Cour d'appel du Manitoba a déjà confirmé certains principes qui devraient avoir des répercussions importantes dans l'avenir.

Je pense que le 150^e anniversaire du Canada donne aux Canadiens et à leur gouvernement l'occasion de réfléchir à ce qui était arrivé dans le sillage de la Confédération. La confédération et le système fédéral de gouvernement était un moyen de faire une place aux régions et aux cultures au sein d'un État. Par l'intermédiaire du gouvernement provisoire de Riel et de la Loi sur le Manitoba, les Métis se sont affirmés comme un des peuples fondateurs ou des nations fondatrices du Canada. Malgré ce fait historique, nous, la nation métisse, devons toujours lutter pour faire reconnaître notre existence et pour réaliser nos aspirations.

Bien que la reconnaissance ait tardé à venir, certains progrès ont été réalisés. En 1992, le Parlement a adopté à l'unanimité une résolution reconnaissant le rôle unique et historique de Louis Riel comme un des fondateurs du Manitoba. En 2010, le Parlement et un certain nombre de législatures provinciales ont décrété « l'Année de la nation métisse » pour commémorer le 125^e anniversaire de la Rébellion du Nord-Ouest en 1885, de la bataille de Batoche et de l'exécution de Louis Riel.

Je crois que le présent comité devrait recommander que les célébrations de la Confédération reconnaissent les contributions historiques de la nation métisse comme un des peuples fondateurs qui s'est soulevé pour être admis dans la Confédération. De plus, j'encourage le comité à commencer à réfléchir sérieusement au 150^e anniversaire du Manitoba en 2020, en mettant un accent particulier sur le rôle historique et contemporain de la nation métisse dans son développement.

Étant donné le rôle de surveillance du comité auprès de Patrimoine canadien et des sites et institutions historiques et culturels du pays, une des plus grandes contributions que pourrait faire le comité serait d'encourager Patrimoine canadien et les institutions culturelles nationales à appuyer le développement et l'expansion des sites patrimoniaux de la nation métisse. Le membre dirigeant du Ralliement national des Métis en Alberta, Métis Nation of Alberta, est à la fois propriétaire et exploitant de Métis Crossing, principal centre d'interprétation de la culture métisse en Alberta, situé à environ 100 km au nord-est d'Edmonton. Le membre dirigeant du ralliement en Saskatchewan, Métis Nation of Saskatchewan, parraine un événement patrimonial et touristique annuel majeur, les journées « Retour à Batoche », sur le lieu historique national de Batoche, près de Saskatoon. La Fédération des métis du Manitoba travaille à la création d'un musée national métis dans le futur parc patrimonial sur le site de Upper Fort Gary à Winnipeg.

●(0900)

Une autre importante contribution que le comité pourrait apporter serait d'encourager Patrimoine Canada et les institutions culturelles nationales à appuyer les plans d'expansion des institutions culturelles et des établissements d'enseignement métis, dont les principaux exemples sont le Gabriel Dumont Institute de Saskatoon, le Louis Riel Institute de Winnipeg, et le Rupertsland Institute d'Edmonton.

Votre comité peut également prendre d'autres mesures concrètes. Il peut, entre autres, recommander que le gouvernement fédéral accorde à nos gouvernements et à nos institutions les ressources financières nécessaires pour sauver le michif, notre langue, et que, dans le cadre des préparatifs de son 150^e anniversaire, le Canada tienne compte du fait que le drapeau de la nation métisse aura 200 ans en 2015.

Sur ce, monsieur le président, c'est avec plaisir que je répondrai à toutes vos questions plus tard.

Le président: Je vous remercie de votre exposé.

C'est à votre tour, monsieur Cyr.

M. Jeffrey Cyr (directeur général, Association nationale des centres d'amitié): Bonjour, monsieur le président, bonjour, chers membres du Comité permanent du patrimoine canadien.

Je tiens à rappeler que nous sommes aujourd'hui sur les terres traditionnelles de la nation algonquienne. Je veux vous remercier, vous et le comité, de l'occasion qui m'est donnée de vous faire, au nom de mon organisation, un exposé sur le 150^e anniversaire du Canada qui aura lieu en 2017. Je vais d'abord parler un peu de notre organisation.

Je m'appelle Jeff Cyr. Je suis Métis et j'appartiens à la nation métisse du Manitoba. Je suis directeur national de l'Association nationale des centres d'amitié, et c'est la première fois que je donne officiellement un exposé à votre comité en ma qualité de directeur national. Ma présidente vous demande de l'excuser, car elle participe à un autre événement ici, à Ottawa.

L'Association nationale des centres d'amitié est composée de 119 organismes urbains de services communautaires qui se trouvent partout au pays et qui sont administrés par des Autochtones. Ils sont soutenus dans leur travail par six associations provinciales et territoriales et, bien entendu, par notre bureau national établi ici, à Ottawa.

Le mouvement des centres d'amitié a pris naissance dans les villes de Toronto, Winnipeg et Vancouver à partir des années 1950. Tout au long de son histoire et de son évolution, le mouvement des centres d'amitié a continuellement cherché à répondre aux besoins sanitaires, sociaux, économiques, culturels, linguistiques et transitionnels des Premières nations, des Métis et des Inuits qui vivent dans les centres urbains de notre pays, ainsi qu'à leurs besoins en matière d'éducation et d'emploi.

Les centres d'amitié n'offrent pas uniquement de précieux services aux Autochtones vivant en milieu urbain qui ont recours à leurs programmes. Le mouvement fournit également des perspectives d'emploi à l'échelle locale, régionale et nationale. Au total, le mouvement emploie 2 600 personnes, dont 72 p. 100 sont des femmes.

Les centres d'amitié du Canada ont pour objet d'améliorer les chances et les possibilités offertes aux Autochtones vivant dans les milieux urbains canadiens. Notre gamme de services comprend des programmes prénataux, le Programme Bébé en santé, le programme Bon départ, des programmes pour les jeunes, le Programme de santé et de bien-être mental, un programme de soins continus, des cliniques pour diabétiques et un programme de prévention des abus de drogue et d'alcool. Ce sont tous des programmes essentiels qui contribuent à combattre la montée en flèche du coût des soins de santé canadiens.

Nous offrons également des programmes liés à l'éducation, dont un programme d'alphabétisation, des écoles alternatives et, bien sûr, le programme Bon départ mentionné précédemment qui est destiné aux jeunes enfants. Les centres d'amitié offrent également des programmes d'emploi et de formation, assortis de services de soutien au développement économique, qui aident les Autochtones vivant en milieu urbain à assurer l'avenir financier de leur famille.

Bien que les centres d'amitié aient réussi, depuis longtemps, à offrir ces services essentiels, ils se heurtent à de nombreuses difficultés. Certaines d'entre elles découlent de réalités démographiques, d'autres sont liées à notre capacité en matière de ressources organisationnelles, humaines et financières.

La population autochtone canadienne vivant en milieu urbain continue de croître. En 1996, elle représentait 47 p. 100 des Autochtones, en 2001, 49 p. 100 et, en 2006, 54 p. 100. Aujourd'hui, nous pensons qu'elle représente près de 60 p. 100 des Autochtones. De plus, notre population est jeune: 48 p. 100 des Autochtones sont âgés de moins de 25 ans. Ces réalités démographiques exercent de fortes pressions sur les ressources humaines et financières de nos centres, en particulier si l'on prend en considération le fait que le financement accordé par le gouvernement fédéral au programme des centres d'amitié soit gelé à 16 millions de dollars depuis 1989.

Tout au long de leur histoire, les centres d'amitié ont fait preuve d'innovation sur le plan social. Leurs employés ont donc dû se montrer créatifs et trouver les ressources nécessaires pour répondre à l'ensemble des besoins des Autochtones vivant en milieu urbain. En règle générale, les centres d'amitié transforment cinq cents de financement fédéral en 1 \$ de services en cherchant d'autres sources de financement et en s'assurant leur aide. Les centres d'amitié qui relèvent de nos organismes provinciaux et territoriaux entretiennent également des relations bien établies et productives avec les gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux. Ces relations nous apportent un financement supplémentaire qui sert à offrir le cadre de programmes et de services que j'ai mentionné plus tôt.

L'association nationale a favorisé le développement de relations solides avec le gouvernement fédéral. Grâce au caucus multipartite

sur les centres d'amitié qui est présidé conjointement par Jean Crowder et Chris Warkentin, nous avons travaillé sur divers dossiers avec l'Agence de la santé publique du Canada, Santé Canada, Service correctionnel Canada, la GRC, RHDCC, Statistique Canada, le Parlement.

Notre Réseau de savoirs sur les Autochtones vivant en milieu urbain permet à l'association nationale de favoriser également le développement de relations solides avec plusieurs universités canadiennes. Nos relations avec ces universités sont au cœur d'un projet de recherche que nous avons présenté au Conseil de recherches en sciences humaines. De plus, en février dernier, nous avons organisé une conférence nationale sur la santé qui a été couronnée de succès.

En outre, nous travaillons main dans la main avec le Bureau de l'interlocuteur fédéral.

Comme vous pouvez le constater, le mouvement des centres d'amitié a un emploi du temps chargé au Canada, et je n'ai pas fait ressortir nos travaux et nos efforts à l'échelle internationale. Nous sommes très occupés, et il faut que nous le soyons. La population autochtone vivant en milieu urbain est dynamique: elle est jeune, et elle croît.

• (0905)

Les priorités du mouvement comprennent la santé, l'emploi, la formation, les programmes pour les jeunes, le développement économique, l'économie sociale, la prévention du crime, la création de collectivités sécuritaires, la protection du patrimoine des Premières nations, des Métis, des Inuits dans les milieux urbains et la Terre, notre mère.

En 2017, le Canada célébrera son 150^e anniversaire, et vous nous avez demandé de comparaître aujourd'hui afin de vous communiquer nos réflexions à ce sujet.

Je suis certain que vous êtes prêts à nous entendre dire, nous et les autres organismes autochtones, que l'histoire du Canada et ses rapports avec les Premières nations, la nation métisse et les Inuits n'ont pas toujours été positifs et que nous nous efforçons tous de trouver des moyens de réparer ces rapports. En effet, les excuses que le premier ministre et les autres chefs des partis fédéraux nous ont présentées en 2008 représentaient un énorme pas dans la bonne direction. L'adhésion du Canada à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui a eu lieu l'année dernière, était un deuxième pas énergique dans la bonne direction et, ce soir, j'assisterai à un événement organisé par le NPD en l'honneur de la déclaration.

Le Canada ne peut pas faire abstraction du rôle que les peuples autochtones ont joué dans son histoire. En clair, le nom Canada lui-même est un mot autochtone, comme le sont bon nombre d'autres noms donnés à des lieux canadiens, notamment Ottawa, Québec et Manitoba. Par conséquent, la célébration de n'importe quel anniversaire du Canada, y compris son prochain 150^e anniversaire, doit tenir compte de la richesse de nos cultures, de nos traditions et de nos sociétés.

Comme John Ralston Saul l'a déclaré dans son livre intitulé *A Fair Country: Telling Truths about Canada*, le Canada est un pays qui a été grandement influencé par les peuples autochtones et façonné par eux.

Je proposerais même que vous envisagiez de commémorer la préhistoire du Canada dans le cadre des festivités à venir. Dernièrement, je lis le livre intitulé *1941* qui, à mon avis, illustre et décrit correctement la richesse des cultures et des sociétés autochtones avant leurs premiers contacts avec les Européens. Ce livre dépeint la profondeur et la prospérité des populations autochtones qui existaient avant l'arrivée des Européens, des populations autochtones très importantes — beaucoup plus importantes que celles qui occupent aujourd'hui le Canada.

Nous suggérons qu'au cours des années qui précéderont 2017, des efforts énergiques soient déployés pour appuyer la réconciliation qui est en cours dans notre pays. Il faut que les Canadiens et les peuples autochtones du Canada apprennent à se comprendre et à se respecter mutuellement.

Dans mon introduction, j'ai rappelé que nous et le Parlement nous trouvons sur les terres traditionnelles de la nation algonquine. Il ne s'agissait pas là d'un message signalé en passant, mais plutôt d'un énoncé visant à reconnaître les soins que les peuples autochtones ont prodigués à ces terres pendant de nombreux siècles.

Alors que nous nous avançons vers 2017, l'ANCA et nos centres d'amitié sont prêts à faire équipe avec le gouvernement et à participer aux activités visant à célébrer le 150^e anniversaire du Canada. Les centres d'amitié sont des lieux communautaires dynamiques qui appuient l'enseignement multiculturel et qui donnent aux Canadiens et aux peuples autochtones l'occasion de se réunir, de dialoguer, d'écouter, d'apprendre et de communiquer avec amitié et respect.

Choisissons la réconciliation comme but à atteindre d'ici 2017. Asseyons-nous afin d'établir un programme et un plan de travail en ce sens, et assumons tous deux un rôle essentiel dans l'atteinte de cet objectif. Si nous collaborons à cet égard, je sais que nous pouvons prendre des mesures tangibles pour convaincre tous nos peuples d'adhérer à cette idée. La réconciliation est dans l'intérêt du Canada ainsi que dans l'intérêt de toutes nos nations et de tous nos citoyens.

Je vous remercie de votre attention. Meegwetch.

Le président: Merci, monsieur Cyr.

Je vous remercie tous les deux de vos exposés.

Avant que nous passions à nos séries de questions, je tiens à informer le comité qu'à un moment ou à un autre de la séance, une délégation du Bangladesh entrera dans la salle. Elle est composée de quatre députés et de huit adjoints parlementaires qui sont ici pour étudier la façon dont fonctionne le système canadien de comités et pour apprendre quelques-unes de nos pratiques exemplaires. Par conséquent, il faudra que nous nous conduisions bien pendant leur visite. Alors, au cas où vous vous interrogeriez à ce sujet, ils arriveront à un moment ou à un autre de la séance.

Monsieur Calandra, la parole est à vous.

• (0910)

M. Paul Calandra (Oak Ridges—Markham, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie tous les deux de votre présence. Je me demande si l'un de vous a participé aux Jeux olympiques de Vancouver ou si l'un de vous peut parler de son expérience à ces jeux, de la façon dont les Premières nations et les Métis ont été traités en cette occasion, de la façon dont ils ont pris part aux préparatifs, quels qu'ils soient, et de ce qu'ils ont vécu à Vancouver.

M. Clément Chartier: Je vous remercie de votre question.

La nation métisse a participé à ces jeux. Nous avons signé une entente ou un genre de protocole avec les quatre Premières nations hôtes. On nous a permis de profiter de toutes les occasions offertes. Nos jeunes sont intervenus directement dans les événements. On nous a autorisés à passer du temps à la maison des Premières nations, et nous avons été invités à prendre part à diverses inaugurations, réceptions, etc.

La nation métisse n'a pas lieu de se plaindre. Nous rendons hommage aux quatre Premières nations hôtes, aux organisateurs des Jeux olympiques et, j'imagine, au premier ministre et à la gouverneure générale qui nous ont invités à assister aux réceptions. Cela a représenté une excellente expérience pour nous. Nos jeunes, qui ont participé à la cérémonie d'ouverture et à diverses activités tout au long de ces jeux, ont vécu une expérience qui leur a été très profitable. En ce qui me concerne, l'un des points saillants a eu lieu lorsque nos jeunes ont pénétré dans le stade et ont annoncé la nation métisse. Cela a été une excellente occasion pour nous. Nous avons eu du mal à nous rendre là-bas et, en conséquence, cela a représenté un grand moment pour nous. Nous avons également pris part au relais de la flamme olympique. Certains de nos jeunes et de nos aînés ont participé à quelques étapes du relais.

Tout ce que je peux dire, c'est que cela a été une expérience remarquable.

M. Paul Calandra: Avez-vous des observations à formuler, quelles qu'elles soient?

M. Jeffrey Cyr: Non, nous n'avons pas vraiment pris part à ces événements.

M. Paul Calandra: J'ai posé la question parce que je m'efforçais également de trouver des moyens qui nous permettraient de faire participer les gens à la planification des festivités du 150^e anniversaire du Canada d'une façon appropriée et, bien entendu, pour un certain nombre de raisons variées, les Jeux olympiques de Vancouver ont remporté un incroyable succès.

Vous avez mentionné brièvement la difficulté de transporter les gens là-bas. Je présume que vous faites allusion aux coûts et à la logistique liés aux déplacements des gens. La question du déplacement des gens est intéressante, car elle a été abordée au cours de notre dernière séance, et voilà qu'elle est soulevée de nouveau.

Vous aussi, monsieur Chartier, vous avez mentionné dans vos observations quelques projets d'infrastructure que vous aimeriez voir intégrer aux activités du 150^e anniversaire. Je me demande si vous pourriez décrire de nouveau quelques-uns d'entre eux. Vous avez mentionné un élément linguistique, en particulier. Je me demande si vous pourriez nous en dire un peu plus à ce sujet et aborder, encore une fois, les projets d'infrastructure dont vous parliez.

M. Clément Chartier: Nous possédons diverses institutions, surtout dans les provinces des Prairies où nous sommes établis depuis le plus longtemps et où la majorité de notre population habite. Pour ce qui est de la prestation sur place des programmes et des services liés à l'éducation et à la culture, nous entretenons surtout des relations avec les gouvernements provinciaux. Il y a quelques projets majeurs que nous aimerions entreprendre. Par exemple, nous avons été exclus du programme de stimulation de l'infrastructure lancé dans le cadre du cycle budgétaire. On nous a demandé de présenter des propositions, et nous l'avons fait. Nous avons proposé de développer Batoche et de réaliser une infrastructure d'enseignement en Saskatchewan. Nous avons présenté des propositions pour la construction d'un musée national à La Fourche, à Winnipeg, d'un musée pour Métis Crossing, en Alberta, et d'un centre éducatif à Abbotsford.

En fin de compte, le premier ministre a fait adopter deux projets: un en Alberta et un en Colombie-Britannique. L'ennui, comme nous l'avons découvert plus tard, c'est qu'il fallait verser une contribution égale. Par conséquent, je ne crois pas que nous ayons finalement profité de ces occasions.

Nous éprouvons toujours le besoin de bâtir ces institutions culturelles et ces établissements d'enseignement. En particulier, comme je l'ai mentionné dans le mémoire, la Fédération des Métis du Manitoba cherche, au nom de la nation métisse, à fonder un musée national à La Fourche, en collaboration avec un groupe appelé « Friends of The Forks », je pense. C'est un projet que nous tentons de mettre en oeuvre depuis 20 ans. Nous nous efforçons de disposer d'un endroit où nous pourrions préserver notre patrimoine et promouvoir notre culture. Nous pensons que La Fourche, à Winnipeg, serait l'endroit idéal.

À Batoche, nous cherchons à poursuivre le développement de l'infrastructure et à transformer l'endroit en destination touristique. Si nous réussissons, cela satisfera nos besoins culturels ainsi que certains de nos besoins en matière de développement économique.

Voilà quelques exemples de projets d'infrastructure. Nous aimerions également examiner la possibilité d'établir des musées dans nos collectivités, soit un ou deux dans l'ensemble des provinces. Nous n'en possédons pas réellement un à l'heure actuelle. Par exemple, je suis originaire du Nord-Ouest de la Saskatchewan et, depuis un certain nombre d'années, nous cherchons un moyen d'édifier un musée, une sorte de centre d'interprétation, et nous n'avons toujours pas trouvé de façon de le faire.

En ce qui concerne notre langue, les Métis sont devenus un peuple distinct il y a quelque 400 ans. Comme la Cour suprême du Canada l'a déclaré dans le cadre de l'affaire Powley, les droits des Métis sont fondés sur leurs coutumes, leurs pratiques et leurs traditions, tel qu'elles se sont développées avant que les Européens exercent réellement un contrôle sur le territoire, plutôt qu'avant qu'ils arrivent. Donc, nous avons nos coutumes, nos cultures, nos traditions et nos vêtements. Notre langue est constituée essentiellement de noms français et de verbes cris, et elle est régie par la grammaire crie, ou quel que soit le nom qu'on lui donne. C'est une langue reconnue mais, malheureusement, elle se meurt, comme plusieurs langues autochtones. Le michif est unique à l'échelle mondiale et, à notre avis, il devrait être préservé. Nous espérons que Patrimoine Canada continuera de financer non seulement notre capacité de conserver notre langue, mais aussi celle de la promouvoir.

● (0915)

Le président: Merci.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos invités de la République du Bangladesh. Merci de vous joindre à nous aujourd'hui pour assister aux réunions de notre comité. Comme nous sommes au beau milieu d'une réunion, je vais continuer, mais auparavant, je voudrais souligner la présence des présidents de comité qui sont ici.

Il s'agit donc des présidents du comité sur le bien-être social, du comité sur l'agriculture, du comité sur le travail et l'emploi et du comité sur les pêches et le bétail. Je vous souhaite la bienvenue à tous, ainsi qu'au personnel parlementaire qui vous accompagne. Nous espérons que vous aurez un séjour des plus agréables au Canada et que nos pratiques exemplaires vous seront utiles.

Avant votre arrivée, nous avons convenu de nous montrer sous notre meilleur jour. Je vous souhaite donc tous la bienvenue.

Je vais maintenant céder la parole à Mme Boutin-Sweet.

[Français]

Mme Marjolaine Boutin-Sweet (Hochelaga, NPD): Merci, monsieur le président.

Merci, messieurs, d'avoir accepté de comparaître devant nous aujourd'hui. Bienvenue également à nos invités.

Aujourd'hui, et depuis quelque temps, on parle du 150^e anniversaire du Canada, mais les Premières nations sont présentes sur ce territoire depuis pas mal plus longtemps, depuis au moins 12 000 ans, et probablement beaucoup plus que cela. Depuis ce temps, il s'est passé plusieurs événements. Le colonialisme a évidemment laissé des séquelles. Il y a des réclamations territoriales auxquelles on a répondu parfois par oui, parfois par non. Cela a beaucoup varié.

De plus, certains témoins nous ont parlé d'un sondage qui soulignait comment réagissent les Canadiens au fait que l'on veut célébrer le 150^e anniversaire du Canada. Dans les statistiques, il n'y avait cependant pas de chiffres précis en ce qui concerne les Premières nations.

M. Chartier peut peut-être parler de la nation métisse. Monsieur Cyr, je ne sais pas si vous vous sentez capable de parler des Premières nations en général ou de la nation Odawa. Toutefois, je serais intéressée de savoir quelle est la réaction des Premières nations à l'égard des fêtes entourant le 150^e anniversaire du Canada.

Vous pouvez répondre tous les deux, dans l'ordre que vous préférez.

● (0920)

[Traduction]

M. Clément Chartier: Merci de poser cette question.

Si j'ai bien compris votre question, je vous répondrai que la nation des Métis considère bien entendu le 150^e anniversaire comme un événement important pour le Canada.

À l'heure actuelle, la nation des Métis, représentée par le Ralliement national des Métis, s'emploie toujours à remplir son mandat. En 1983, nous nous sommes retirés de ce qui était alors le Conseil national des Autochtones du Canada et qui est devenu depuis le Congrès des peuples autochtones du Canada, car nous étions une minorité importante au sein d'une organisation nationale que nous avions créée en 1971, soit les trois organisations métisses des Prairies.

Nous avons été invités à l'époque à participer aux conférences constitutionnelles qui ont suivi le rapatriement de la Constitution de la Grande-Bretagne au Canada. Nous avons réussi à obtenir un siège à la table des négociations. La raison d'être du Ralliement national des Métis est de promouvoir notre droit à l'autodétermination ainsi que d'obtenir des terres. Cela se résume essentiellement à des terres et à l'autodétermination, mais nous avons décidé que ce serait au sein du Canada. Cela veut dire que nous voulons cet espace au sein du Canada et non pas à l'extérieur.

Nous considérons la création du Canada en 1867 comme le regroupement des quatre provinces confédérées, auxquelles s'est joint en 1870 le Manitoba, une province dont la population était en majorité métisse à l'époque. Nous y voyions un arrangement à l'époque, qui ne s'est jamais concrétisé. En fait, nous avons été dépossédés et nous sommes encore aujourd'hui des exclus.

Le peuple métis, dans l'ensemble, est exclu totalement du processus de revendications territoriales mis en place par le gouvernement fédéral, et le premier ministre ne l'a pas inclus dans ses excuses. Les Métis qui ont été envoyés dans les pensionnats ont été exclus de la Convention de règlement. Nous avons aussi été exclus du mandat de la Commission de vérité et réconciliation. Nous sommes également exclus des services offerts par la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits aux Indiens inscrits et aux Inuits. Notre histoire en est donc une essentiellement d'exclusion.

Ce que nous souhaitons, c'est de trouver un arrangement en tant que peuple, en tant que nation, au sein du Canada, dans le cadre d'un vrai processus de réconciliation fondé sur la reconquête de nos terres et la liberté de nous gouverner en étant l'un des trois ordres de gouvernement au Canada, comme nous le garantit l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Le gouvernement fédéral prétend, quant à lui, que le droit inhérent à l'autodétermination est déjà là; il suffit de négocier sa signification.

Il s'agit pour nous d'un besoin fondamental, et le 150^e anniversaire, ce qui nous laisse encore cinq ans, représente une occasion en or pour nous de parvenir à une véritable réconciliation du peuple métis, de la nation des Métis, au sein d'un Canada uni.

Devant, j'ai un protocole signé entre la nation des Métis et le gouvernement fédéral en septembre 2008. L'une des dispositions consiste à régler les droits en suspens, notamment les droits fonciers, ce qui nous donne un cadre pour faire avancer le dossier avec le gouvernement fédéral. Nous n'avons pas encore enclenché le processus, mais lors de ma dernière rencontre avec le ministre Duncan il y a quelques semaines, nous avons convenu de commencer à examiner la question, étant donné notamment que la Cour suprême du Canada entendra, le 13 décembre prochain, l'appel de la Fédération des Métis du Manitoba concernant les 1,4 millions d'acres de terres qui lui avaient été garantis dans la Constitution de 1870, et que nous n'avons jamais reçu en fin de compte. C'est une question que la Cour sera appelée à trancher.

Nous sommes conscients que les réunions devront débiter bientôt, car des principes de droit découleront de cette décision — comme c'est déjà le cas de la décision de la Cour d'appel du Manitoba — qui sont appelés à transformer la relation entre la nation des Métis et le gouvernement fédéral, peu importe l'issue.

• (0925)

De plus, les Métis du nord-ouest de la Saskatchewan, la nation des Métis de la Saskatchewan, et le Ralliement national des Métis ont, en 1994, déposé une revendication concernant la totalité du nord-ouest

de la province, dans laquelle nous soutenons détenir encore un titre et des droits ancestraux et l'autonomie gouvernementale sur ce territoire, étant donné que le système utilisé pour déposséder les Métis après 1870, appelé certificats d'argent, axé sur les individus et non la collectivité, était à ce point vicié par la fraude que les Métis ont été fondamentalement dépossédés de leurs terres par le Canada sans aucune légitimité. C'est là un autre dossier. Il serait assurément préférable d'arriver à un règlement par la voie politique plutôt que par celle des tribunaux.

[Français]

Mme Marjolaine Boutin-Sweet: Merci.

Monsieur Cyr, qu'en pensez-vous?

[Traduction]

M. Jeffrey Cyr: Je n'ai pas la prétention de parler au nom de toutes les autres nations au pays, loin de là, mais je vais vous donner mon point de vue sur la question du 150^e anniversaire et sans doute le point de vue de certains membres de notre organisation.

Je crois que nous avons tout aussi envie de célébrer que le reste du Canada. Il y a toutefois une longue histoire derrière nous, tant du côté des Métis, comme l'a mentionné M. Chartier, que du côté des Premières nations et des Inuits, et elle n'est pas toujours belle à raconter pour les peuples autochtones.

En ce qui concerne la situation des peuples autochtones, je peux vous dire que notre organisation s'occupe de plus de 60 p. 100 des Autochtones en milieu urbain, et que nous nous occupons ainsi, pour être honnête, des plus démunis de la société à tous les points de vue. En effet, qu'il s'agisse de santé, d'éducation, de bien-être, etc., les Autochtones se retrouvent toujours au bas de l'échelle de tous les indicateurs au Canada. Si nous devons analyser les progrès que nous avons faits au cours de ces 150 ans, nous devons essayer de comprendre la place qu'occupent les Autochtones au sein de notre société.

Si je peux me permettre de vous faire très poliment une suggestion, ce serait, en plus d'avoir des initiatives pour célébrer l'histoire, de penser à organiser des projets de legs; il faut aussi penser à l'avenir et encourager nos très nombreux jeunes à jouer un rôle économique actif au sein de la société.

Lorsque je regarde les programmes offerts dans les centres d'amitié, les grands programmes, je considère qu'ils se sont appauvris depuis la fin des années 1980, étant donné que leurs budgets n'ont même pas été bonifiés de l'augmentation du coût de la vie, qu'il s'agisse donc du programme des centres d'amitié comme tel, qui est géré par le ministère du Patrimoine canadien que votre comité chapeaute... C'est évidemment la même chose pour les programmes destinés aux jeunes Autochtones, dont celui des échanges culturels, dont les budgets n'ont pas été bonifiés dans certains cas depuis plus de 20 ans.

Si on envisage un legs, je suggère donc que celui-ci prenne la forme d'investissements dans l'avenir de notre pays, nos jeunes, dans la préservation des plus de 50 langues autochtones au pays, notamment le michif et d'autres aussi. C'est en quelque sorte l'orientation que les Autochtones aimeraient donner aux célébrations entourant le 150^e anniversaire du pays, pendant qu'ils luttent pour joindre les deux bouts, pour envoyer leurs enfants à l'école, pour se trouver un logement en milieu urbain et pour élever leurs enfants. Nous proposons donc d'envisager les célébrations sous un angle quelque peu différent.

Le président: Merci, monsieur Cyr.

Monsieur Simms.

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windor, Lib.): Merci, monsieur le président.

J'avais une question en tête depuis les 10 ou 15 dernières minutes, mais vous y avez répondu au cours des deux dernières minutes, et je ne sais plus trop quoi dire.

J'ai été renversé par les statistiques que nous avons devant nous et par ce que vous nous avez dit, à savoir que 48 p. 100 de la population est âgée de moins de 25 ans. C'est un pourcentage très élevé de jeunes gens, certes, s'ils ont moins de 25 ans. Selon le recensement de 2006, 54 p. 100 des quelque 1,2 millions d'Autochtones vivent en milieu urbain. Il s'agit donc d'une augmentation depuis 1996, soit un peu plus de 10 ans, alors qu'on était à 50 p. 100.

Je comprends ce que vous voulez dire au sujet des centres d'amitié et du rôle vital qu'ils jouent, et c'est une question qui mérite notre attention. Cela étant dit, le chiffre qui me frappe le plus, c'est celui de 48 p. 100 de la population qui a moins de 25 ans. Les célébrations du 150^e anniversaire seront assurément un exercice qui permettra non seulement à tous les Canadiens de découvrir le patrimoine métis, mais aux jeunes Métis eux-mêmes de le découvrir. Nous avons là une occasion en or de les amener à participer au dialogue national.

D'après vous, est-ce que le concept des centres d'amitié et le réseau des centres d'amitié seraient un bon projet de legs dans lequel investir pour le 150^e anniversaire du Canada?

• (0930)

M. Jeffrey Cyr: La réponse courte est « tout à fait ».

La réponse détaillée consiste à savoir comment nous y prendrions-nous pour remédier de manière responsable aux problèmes issus de 200 ou 300 ans d'histoire? Ce serait, à mon avis, une belle preuve de maturité du Canada de le faire. Il s'agit également de l'avenir du Canada, car ce 48 p. 100 de la population qui a moins de 25 ans, c'est votre main-d'œuvre de demain. C'est l'avenir du pays, et si l'on veut célébrer le 175^e sur une note positive, je crois qu'il faut régler ces problèmes dès maintenant.

Il s'agit également de la population active de demain pour notre pays. Les communautés des Métis et des Premières nations regorgent de gens qui veulent travailler, qui veulent aller à l'école, qui veulent jouer un rôle dans l'économie florissante de nombreux endroits comme la Saskatchewan, l'Alberta, etc., et jouer un rôle actif au sein des collectivités.

Les programmes destinés aux jeunes sont un élément indispensable: il faut investir dans les centres d'amitié et d'autres établissements pour amener les jeunes à les fréquenter, en offrant des programmes d'éducation et des programmes familiaux, qui sont la clé de voûte d'une démocratie socialement responsable comme la nôtre. Voilà un vrai projet de legs pour célébrer le 150^e anniversaire du Canada, soit investir dans sa population.

La réponse est donc oui, tout à fait.

M. Scott Simms: Monsieur Chartier, aimeriez-vous dire quelque chose?

M. Clément Chartier: Les centres d'amitié ont, à mon avis, un rôle important, très important à jouer, tout comme les gouvernements de la nation des Métis au sein des provinces. Comme nous avons un fort pourcentage de nos gens qui habitent dans les centres urbains et que bon nombre d'entre eux fréquentent les centres d'amitié, c'est donc tout à fait possible.

En fait, nous sommes en train d'examiner la possibilité de signer un genre de protocole d'entente avec l'Association nationale des

centres d'amitié. Je sais que la nation des Métis du Manitoba et la nation des Métis de l'Alberta ont signé des ententes avec leurs homologues provinciaux afin d'éviter les dédoublements de programmes inutiles offerts par l'un ou l'autre, car ces nations sont aux prises avec de très nombreux problèmes sociaux. J'y vois donc une possibilité.

En ce qui concerne les jeunes, et en particulier les jeunes Métis, ce qui est malheureux, c'est que le financement qui leur était destiné, qui était destiné à notre organisation nationale pour la jeunesse a été coupé il y a environ trois ans. Ils ne sont donc pas très actifs sur la scène nationale...

M. Scott Simms: De quel programme cela relevait-il? Pouvez-vous nous le décrire?

M. Clément Chartier: Dans un cas, cela s'appelait les CUPJA, soit les centres urbains pour jeunes...

M. Jeffrey Cyr: Les centres urbains polyvalents pour les jeunes autochtones.

M. Clément Chartier: C'était le principal bailleur de fonds; il y avait en outre du financement provenant du programme d'emploi et de formation, certains volets, mais tout cela a disparu.

Je crois que c'est encore en place, mais sous un autre nom, mais comme il s'agit de programmes locaux ou provinciaux, et qu'il n'y a rien à l'échelle nationale, nos jeunes ne sont pas en mesure de se réunir aussi souvent qu'ils le devraient, sauf s'ils participent à des projets. Il y a donc bien des choses que nous pouvons faire pour mobiliser les jeunes.

M. Scott Simms: Les centres d'amitié sont assurément indispensables dans les grands centres urbains où les différences culturelles sont énormes, et on entend rarement parler de l'histoire des Métis comme telle, sauf pour ce qui est de Louis Riel, et nous avons donc là une occasion en or de le faire. Nous pouvons non seulement mobiliser les jeunes, mais aussi sensibiliser la population par la même occasion. Les centres d'amitié et d'autres regroupements sont, à mon avis, le meilleur véhicule pour le faire. Lorsque nous préparerons le 200^e anniversaire, l'un de ces jeunes pourra nous parler du rôle que ces centres ont joué dans la diffusion d'information à la population et la sensibilisation.

En ce qui a trait à l'histoire des Métis, quel a été le meilleur outil pour la faire connaître aux autres Canadiens au cours des 30 dernières années?

• (0935)

M. Clément Chartier: Eh bien, en Saskatchewan, l'un de nos succès est le SUNTEP, le Saskatchewan Urban Native Teacher Education Program, qui relève de l'Institut Gabriel Dumont et qui a été mis en place il y a un peu plus de 30 ans.

M. Scott Simms: Le SUNTEP?

M. Clément Chartier: Oui, le SUNTEP. Et plus de 1 000 étudiants ont ainsi obtenu leur baccalauréat en éducation. Ils vont dans les écoles, et ce qu'ils font essentiellement, c'est d'enseigner l'histoire des Métis et les études métisses dans les classes. C'est l'un...

M. Scott Simms: Vous voulez dire toutes les classes?

M. Clément Chartier: Oui, toutes les classes.

Ils sont aussi nombreux à aller enseigner dans les universités. Nous utilisons ce genre de moyen pour diffuser l'information.

Il faut toutefois faire plus, et je crois qu'un musée national sera un atout. Je crois qu'il faut que les jeunes puissent s'organiser, se rassembler, etc. Autrefois, nous avions aussi des prix annuels, mais ce n'est plus le cas. Bien des projets peuvent être mis de l'avant, mais il faut des ressources.

M. Scott Simms: Merci.

Le président: Merci, monsieur Simms.

Monsieur Young.

M. Terence Young (Oakville, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci de votre présence, messieurs.

Monsieur Cyr, il y a une chose que vous avez mentionné qui m'a frappé et qui a vraiment retenu mon attention, et c'est l'idée de profiter des célébrations du 150^e anniversaire du Canada pour mieux intégrer les jeunes dans l'économie, en particulier les jeunes Autochtones. Nous avons de très bons collèges et de très bonnes universités en Ontario et partout au Canada.

Nous savons tous que l'éducation est un facteur égalisateur important. J'aimerais savoir si vous croyez que c'est une bonne idée d'enrôler un plus grand nombre de jeunes dans des programmes qui répondent à leurs aptitudes et à leurs intérêts, ou si vous avez des idées à ce sujet. La route du succès passe par les collèges et les universités, ou par les deux, car on y trouve parfois des accords de coordination. Il faudra toutefois dans bien des cas, dans la plupart des cas, que les jeunes quittent la maison. C'est le lot de la plupart des étudiants en Ontario, même si la distance est plus courte. Est-ce que ce serait une bonne idée et comment pourrait-on s'y prendre pour aller de l'avant?

M. Jeffrey Cyr: Oui, je crois que ce serait une bonne idée. La mise en oeuvre serait sans doute un peu plus complexe que ce qu'il semble à première vue.

En effet, très peu d'élèves autochtones finissent leur secondaire et très peu se rendent au collège ou à l'université, et il y a maintes raisons pour cela. Ce qu'il faut, à mon avis, ce sont des mesures à tous les niveaux.

Mettre en place des programmes qui répondent à leurs aptitudes est tout à fait pertinent, bien sûr, et il est indispensable qu'ils répondent également aux besoins des marchés locaux. Il faut conjuguer ces deux éléments.

Il y a un sommet sur l'éducation des Autochtones aujourd'hui au Centre des conférences et un groupe d'experts prendra la parole en fin de journée. Les élèves autochtones ont besoin de toute une gamme de programmes et de mesures de soutien pour pouvoir terminer des études collégiales.

C'est très bien d'avoir des programmes adaptés, des débouchés particuliers, etc., mais il n'est pas toujours facile pour les Autochtones de se trouver un logement dans les centres, souvent urbains, où se trouvent les collèges. Où logeront-ils?

Il faut également leur offrir un soutien culturel lorsqu'ils décident de poursuivre leurs études. C'est pour cette raison que les centres d'amitié ont été créés dans les années 1950. Lorsqu'on quitte son village ou sa réserve pour aller vivre en ville, c'est comme aller vivre dans un pays étranger.

M. Terence Young: Fournissez-vous des services par satellite sur certains campus?

M. Jeffrey Cyr: Non. Eh bien, potentiellement. Il existe 119 centres d'amitié, et je ne connais pas tous les programmes sur le bout de mes doigts. Certains offrent ce service, mais pas sur les

campus. Il s'y trouve bien des associations étudiantes autochtones, mais elles ne fournissent pas... Il n'y a pas beaucoup de services à cet égard.

M. Terence Young: Ainsi, en fournissant des services, on pourrait y parvenir.

M. Jeffrey Cyr: Bien sûr.

Des projets pilotes ont été entrepris. Les Métis en ont mis en oeuvre par le passé, tout comme les Premières nations, dans d'autres domaines où on peut aider les étudiants qui fréquentent les collèges à vivre plus facilement cette transition. Essentiellement, quand ils s'établissent en ville, ils doivent apprendre à se nourrir, à se déplacer, à acheter leurs livres, à trouver de l'argent et à effectuer des transactions bancaires.

Cette structure est nécessaire pour que les étudiants réussissent au collège et participent utilement à l'économie .

● (0940)

M. Terence Young: Merci.

Monsieur Chartier, je voulais vous demander si vous avez vu les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux olympiques de Vancouver à la télévision, car elles étaient spectaculaires. Les Autochtones de Vancouver et des environs ont tenu un rôle de premier plan dans cet événement.

Qu'en avez-vous pensé? Avez-vous vu quelque chose dont nous pourrions nous inspirer pour les festivités de 2017?

M. Clément Chartier: J'ai assisté aux cérémonies d'ouverture et ai regardé la clôture des Jeux à la télévision.

La participation de quatre Premières nations hôtes, qui, dès le départ, ont pris part du processus de soumissions et obtenu le soutien des organisations autochtones nationales, constitue selon moi un précédent, dont nous pourrions tirer exemple pour les grands événements qui auront lieu au Canada.

Je n'ai pas beaucoup réfléchi à la forme que cette participation pourrait prendre, mais il pourrait s'agir du l'événement principal. Il se tiendra certainement une cérémonie à grand déploiement sur la Colline du Parlement cette année-là, et la participation de jeunes Autochtones pourrait rehausser l'intérêt du spectacle.

M. Terence Young: C'est le bon moment, car nous avons amplement le temps de planifier les activités.

Merci.

Monsieur Cyr, dans sept des dix provinces, la majorité des élèves du secondaire n'étudient pas l'histoire du Canada. Autrement dit, ils peuvent obtenir leur diplôme sans étudier cette matière. C'est honteux. Un an ou deux plus tard, ils sont autorisés à voter, alors qu'ils n'ont étudié l'histoire du Canada que pendant leur enfance et n'ont pu y jeter un regard mature.

Avez-vous une idée de ce que nous pourrions faire, en vue de 2017, pour mettre la population — les jeunes en particulier, mais également tous les Canadiens — davantage en contact avec notre histoire pour leur faire comprendre comment elle a contribué à l'édification de notre peuple et de notre pays?

M. Jeffrey Cyr: Il faut, avant toute chose, adapter le programme éducatif. C'est la solution qui s'impose: il faut collaborer avec les gouvernements provinciaux afin d'adapter les programmes d'enseignement pour y intégrer l'histoire des divers peuples autochtones du pays et de la formation du Canada, y compris la contribution des Métis, des Premières nations et des Inuits.

Sans y avoir réfléchi longuement jusqu'à maintenant, je proposerais probablement une série d'activités ou d'avenues permettant de souligner certains événements. En s'y prenant cinq ans d'avance, on paverait la voie en vue des festivités de 2017. On a, par exemple, affecté des ressources pour la commémoration de la guerre de 1812; on pourrait donc faire de même pour les divers événements touchant les Autochtones qui ont eu lieu au cours de l'histoire, que ce soit la bataille de Batoche ou un autre fait historique faisant intervenir les Premières nations ou les Inuits. Les étudiants auraient ainsi l'occasion d'assister, à tout le moins, et de participer à ces activités.

M. Terence Young: Voilà qui nous aide beaucoup.

Monsieur Chartier, la géographie, l'immensité, les ressources naturelles et la beauté naturelle du Canada ont toutes contribué à façonner notre caractère national, et les Autochtones entretiennent depuis toujours une relation profonde empreinte de respect avec la terre. Y a-t-il moyen, toujours en prévision de 2017, de sensibiliser la population au rôle que la terre elle-même a joué dans l'édification de notre caractère national et de célébrer cette particularité?

M. Clément Chartier: C'est une excellente question.

Évidemment, nous sommes au milieu d'une bataille juridique concernant les droits sur les terres des Métis. Mais les Métis de l'Alberta, à qui la province a réservé huit territoires en 1938, n'ont pas de terre comme telle, mais jouissent d'une histoire riche de leur relation harmonieuse avec la terre nourricière et de leur participation substantielle au commerce de la fourrure, s'adonnant notamment à la chasse au bison, à la confection de pemmican et au transport de marchandises.

J'ai essayé de penser à quelque chose pendant que nous parlions. Il me semble qu'au cours de cette année-là, à Ottawa, on pourrait peut-être édifier des pavillons pour permettre aux Autochtones de faire connaître leur culture et leur histoire aux visiteurs canadiens et étrangers qui parcourront la ville. L'endroit se prêterait à ce genre d'initiative. Par exemple, dans le nord-ouest de la Saskatchewan, nous dressons des cartes de l'utilisation traditionnelle des terres. J'ai interrogé nos aînés, et cela s'est fait dans d'autres régions également.

C'est le genre d'activités qu'on pourrait montrer au public. Évidemment, le mieux serait pour nous de conclure un traité d'envergure en matière de revendications territoriales qui nous permettrait de récupérer certaines de nos terres au cours de cette année-là.

• (0945)

Le président: Monsieur Benskin. Nous faisons maintenant des interventions de cinq minutes.

M. Tyrone Benskin (Jeanne-Le Ber, NPD): Merci, messieurs, de vos exposés.

Je crois que c'est vous, monsieur Cyr, qui avez parlé de la participation et de la réconciliation. J'aimerais examiner le lien qu'on pourrait établir avec l'éducation. Mon collègue, M. Young, a fait remarquer qu'on n'enseigne plus grand-chose aux jeunes pour leur permettre de comprendre le lien historique entre l'édification du Canada et les Premières nations.

Certains témoins que nous avons entendus précédemment ont tenu des propos semblables, soulignant le besoin d'étudier l'histoire, non pas pour revenir en arrière afin de jeter le blâme sur quiconque, mais pour mieux comprendre l'origine des relations actuelles. Les festivités du 150^e anniversaire me semblent tout indiquées pour le faire. Qu'en dites-vous? Comment pourrions-nous procéder?

M. Jeffrey Cyr: Je suis on ne peut plus d'accord avec vous. Voilà exactement ce que nous devons faire. Bien sûr, une commission de vérité et de réconciliation tente actuellement de faire la lumière sur les pensionnats et divers aspects de la question. Mais à mon sens, la réconciliation doit se faire en réinculquant l'histoire des Autochtones à la population canadienne, pas aux gouvernements. Ces derniers connaissent assez bien le fil des événements. C'est le grand public qu'il faut informer.

Le 150^e anniversaire nous donne une occasion en or de diffuser, de façon neutre, de l'information sur ce qui s'est vraiment passé, sur ce qui nous a menés à la situation actuelle et sur les événements qui ont fait de notre pays ce qu'il est maintenant. On pourrait expliquer bien des choses aux jeunes Canadiens, voire aux jeunes Autochtones, qui parfois ne connaissent pas leur propre histoire, afin de leur faire comprendre pourquoi on édifie une barricade, on tient une manifestation ou on fait appel aux tribunaux pour régler des revendications territoriales dans un nombre *x* de dossiers. Il est, je crois, essentiel que le reste du Canada appuie la population autochtone à cet égard et fasse l'effort d'apprendre notre histoire.

Les centres d'amitié forment un immense réseau de 119 unités urbaines au pays. Ce réseau, le plus grand du monde, constitue une source d'inspiration pour le reste du monde. Nous sommes souvent appelés à faire des exposés pour expliquer notre structure et notre mode de gouvernement.

Chaque année, nous avons 2,5 millions de points de contact avec des Autochtones et des personnes non autochtones dans le cadre de nos programmes. Ce mécanisme constitue lui aussi un excellent moyen de diffuser l'information. L'éducation s'adresse tant aux Autochtones qu'aux personnes non autochtones. C'est un bon point de départ pour commencer à informer le reste du Canada sur notre histoire.

M. Tyrone Benskin: Merci.

Monsieur Chartier, voudriez-vous intervenir?

M. Clément Chartier: Oui. Je crois que c'est très bien.

Il y a beaucoup d'incompréhension entourant la nation métisse, elle qui a été pendant longtemps brimée dans ses droits. Je vois donc d'un oeil favorable les projets qui permettraient aux nations ou aux personnes autochtones de se réconcilier avec leur histoire, particulièrement dans le cas de la nation métisse.

Je sais que le simple terme « Métis » pose un problème. Certains croient que ce terme englobe toute personne d'ascendance mixte, d'un océan à l'autre, que ce soit au Canada ou aux États-Unis. Mais nous parlons ici de la nation métisse historique, un peuple qui est devenu une entité distincte, essentiellement dans l'Ouest canadien. Par exemple, les gens d'ascendance mixte sont Acadiens dans l'Est et Québécois au Québec. Ce n'est que dans l'Ouest canadien que les personnes d'ascendance mixte ont évolué pour constituer une nation distincte.

Nous devons nous pencher sur la question et sur la représentation. Quand nous négocions, seul notre gouvernement peut parler au nom de la nation métisse, et nous ne prétendons pas parler pour qui que ce soit d'autre. Comme je l'ai souligné précédemment, les centres d'amitié ont certainement un rôle à jouer. Ces derniers ne sont pas un gouvernement et ne le seront jamais, mais ils offrent des programmes et des services valables et essentiels. Le gouvernement métis doit trouver des façons de travailler en collaboration avec ces centres pour offrir des programmes et des services que la nation métisse elle-même ne fournit pas, ou pour les offrir conjointement.

De grands projets de cette nature seraient donc très utiles.

● (0950)

M. Tyrone Benskin: Je vais revenir à la question de l'éducation. Que penseriez-vous d'un projet de transmission de l'héritage dans ce domaine?

Monsieur Cyr, vous avez proposé de carrément revoir le programme éducatif proposé dans les écoles afin d'y prodiguer des cours d'histoire plus complets. Comme mon collègue l'a souligné, rares sont les étudiants canadiens qui obtiennent leur diplôme connaissant bien leur histoire et celle de leur pays.

J'ai toujours considéré qu'il fallait que les jeunes se reconnaissent dans la matière qu'on leur enseigne pour qu'ils persévèrent dans leurs études. Cela confère un sens à leur présence en classe et à la matière qu'ils étudient et qu'ils transposent ensuite dans la vie réelle.

Dans le cadre d'un projet de transmission de l'héritage, que diriez-vous si nous révisions de fond en comble notre programme éducatif pour mieux expliquer la contribution des Autochtones au Canada?

M. Jeffrey Cyr: Ce serait formidable.

Selon moi, les organisations autochtones nationales doivent unir leurs efforts et tirer parti de l'expertise des diverses Premières nations et des établissements d'enseignements métis. Dans certaines régions du Manitoba et de la Saskatchewan, je sais que certains programmes d'enseignement ont été adaptés pour mieux rendre compte de l'histoire des Métis ou des Premières nations.

Il faut prendre une vue d'ensemble pour déterminer comment présenter la matière aux élèves afin de mieux raconter l'histoire des pensionnats, des traités et de la Loi sur la Manitoba, ainsi que le rôle de Louis Riel.

Étant une organisation professionnelle de prestation de services oeuvrant dans les centres d'amitié, nous serions évidemment disposés à collaborer avec les autres organisations autochtones dans le cadre de cette initiative. C'est par la collaboration que ce projet verra le jour.

Le président: Merci.

Monsieur Armstrong.

M. Scott Armstrong (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC): Je vous remercie tous les deux de témoigner. J'ai beaucoup aimé vos exposés.

Monsieur Chartier, vous avez fait allusion à la décision que prendra la Cour suprême en décembre ou à l'affaire dont ce tribunal est saisi. Quand ce dossier aura été réglé, pensez-vous que nous devrions inclure certains de ses éléments dans l'étude que nous effectuons en prévision de Canada 150?

Quelles répercussions cette affaire pourrait-elle avoir sur nos préparatifs en vue de 2017?

M. Clément Chartier: À ce sujet, ce procès, si je peux employer ce terme, porte sur l'histoire du Manitoba et, bien sûr, celle du Canada en un certain sens. Il permettra de lever le voile sur certaines

choses que bien des gens au sein de la population canadienne et même de notre propre peuple ignorent, car les faits remontent à bien longtemps. Cela fait plus de 100 ans.

Ici encore, dans le cadre des projets de transmission de l'héritage, c'est l'un des faits historiques dont les gens devraient être informés. Comme je l'ai indiqué, nous travaillons avec le ministre et le Bureau de l'interlocuteur fédéral pour tenter de diffuser l'information, et il se peut que quand nous en saurons davantage, nous pourrions vous en dire plus à vous aussi.

Il s'agit sans contredit d'un volet important de l'histoire canadienne. Peu importe ce que décidera la cour, il faut que les Canadiens comprennent, en se fondant sur des faits historiques, pourquoi on en est arrivé à ce résultat. Les gens doivent être pleinement informés.

M. Scott Armstrong: Certainement.

Dans les préparatifs des Jeux olympiques, les communautés autochtones ont joué un rôle fort remarqué dans la planification et la nature des célébrations du festival organisé en Colombie-Britannique. Transcendant les sports, l'événement a fait intervenir les arts et de nombreuses cultures de toutes les régions du pays. Nous avons montré au monde la vraie nature du Canada.

Considérez-vous que nous devrions préalablement tenir un processus de consultation qui viserait également les Premières nations? Quelle structure devrait-on envisager pour le 150^e anniversaire?

Monsieur Cyr, c'est à vous que ma question s'adresse.

● (0955)

M. Jeffrey Cyr: Je n'ai pas pris part aux Jeux olympiques de Vancouver; je m'abstiendrai donc de commentaire à ce sujet. Mais pour ce qui est de la structure, il faut que les Autochtones aient une présence forte et fassent entendre clairement leur voix à l'occasion du 150^e anniversaire.

J'ignore toutefois quelle structure on pourrait adopter. On pourrait réunir un groupe d'organisations nationales qui examineraient la manière dont on pourrait mettre les projets de transmission de l'héritage en oeuvre afin de retracer fidèlement l'histoire des peuples autochtones concernés. Il me vient immédiatement à l'esprit de constituer un comité ou un groupe de travail national qui commencerait à étudier la question, fort des conseils des représentants régionaux qui l'aiderait à déterminer ce que l'on pourrait faire dans chaque province.

Ce sont les premières idées qui me viennent à ce sujet.

M. Scott Armstrong: Nous avons, avec de nombreux témoins qui ont comparu devant le comité, parlé d'inciter les gens à se déplacer, prenant exemple sur les nombreux échanges jeunesse qui ont eu lieu en 1967. Notre pays étant immense, il est crucial d'encourager la population à en visiter le plus de régions possible.

Quand j'étais enseignant, j'ai eu l'occasion de travailler comme professeur et administrateur dans les écoles de nombreuses communautés des Premières nations. Si nous nous lançons de nouveau dans l'aventure et organisons des échanges jeunesse, nous devons, à mon avis, collaborer étroitement avec les Premières nations afin d'encourager les gens à participer, y compris les jeunes. Comme c'est chez les Autochtones que le nombre de jeunes augmente le plus rapidement, je crois que nous devons non seulement communiquer avec les écoles et les municipalités, mais également travailler directement avec les communautés autochtones des quatre coins du pays.

Il sera toutefois plus difficile de rejoindre les étudiants autochtones qui vivent hors des réserves. Existe-t-il un mécanisme qui nous permettrait de les toucher directement, même ceux qui vivent en région urbaine? Avez-vous une idée de la manière dont nous pourrions y parvenir ou une recommandation que vous voudriez nous faire à ce sujet?

M. Jeffrey Cyr: Je trouve cette idée formidable. J'ai moi-même participé à un programme d'échange, qui m'a permis de passer une année et demie en Inde. C'est une merveilleuse occasion d'apprentissage.

Au Canada même, évidemment, cette avenue offre une myriade de possibilités à exploiter. Par exemple, les jeunes Autochtones en milieu urbain, qui sont souvent déconnectés de leur culture, peuvent retourner s'immerger dans d'autres communautés autochtones dans des régions rurales ou éloignées, alors que de jeunes non-Autochtones peuvent découvrir la réalité des Autochtones dans des régions tant urbaines qu'éloignées dans les réserves, les petites communautés et les territoires métis.

Plusieurs infrastructures sont en place. Nous pouvons compter sur les associations provinciales et les centres d'amitié au sein des communautés. Les organisations métisses disposent de leurs structures elles aussi, tout comme les Premières nations. Nous avons donc facilement accès à des structures déjà établies pour au moins entamer le dialogue et réussir à accéder à notre objectif.

Par exemple, en Ontario, l'Ontario Federation of Indian Friendship Centres gère des écoles secondaires autochtones différentes en zone urbaine. Il en existe notamment une à Ottawa. La province en compte huit ou neuf. Les élèves de niveau secondaire qui résident en milieu urbain fréquentent ces établissements parce que taux de réussite y est supérieur.

Vous constaterez donc qu'un groupe est déjà constitué. Mais vous pouvez également vous adresser à bien des conseils scolaires et, avec l'aide de diverses organisations, vous pourrez trouver les étudiants qui conviennent. Il importe aussi de trouver des étudiants non autochtones et de les emmener dans une communauté métisse, autochtone ou inuite et de s'assurer que ce volet de l'échange a bien lieu.

C'est une idée magistrale.

Le président: Monsieur Cash.

M. Andrew Cash (Davenport, NPD): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie tous deux de comparaître aujourd'hui au sujet de cette question d'un grand intérêt, qui donne beaucoup à réfléchir.

Le comité vous a posé quelques questions et a sollicité votre avis sur divers points, comme les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux olympiques de Vancouver.

Je tiens à souligner que c'est la journée nationale de l'habitation aujourd'hui, alors même que sévit une crise à Attawapisket. Dans ma

ville de Toronto, 70 000 personnes, voire davantage, attendent d'obtenir un logement abordable.

Monsieur Cyr, vous avez indiqué que le logement figure parmi les multiples problèmes auxquels sont confrontés les gens des Premières nations, les Métis et les Inuits vivant dans nos centres urbains. Si vous faisiez partie du comité et étiez saisi de la question ou si vous étiez nommé à un comité indépendant chargé d'organiser le 150^e anniversaire, quel serait votre ordre de priorités?

Les belles cérémonies sont magnifiques et nous révèlent à nous-mêmes dans une certaine mesure. Mais nous voulons vraiment laisser un héritage appréciable, surtout à nos jeunes. Vous savez que l'âge moyen, qui était de 26 ans en 1967, est maintenant de 41 ans au pays. Or, vous affirmez que les jeunes Autochtones qui habitent en ville ont ce qui était l'âge moyen il y a 50 ans. C'est un chiffre stupéfiant, et je doute que c'est en mettant l'accent sur l'aspect cérémonial de notre culture que nous pourrions intervenir à cet égard.

Je me demande si vous pourriez tous les deux nous indiquer quelles seraient vos priorités si vous faisiez partie d'un organe indépendant chargé d'examiner et de planifier le 150^e anniversaire.

• (1000)

M. Clément Chartier: J'accorderais évidemment la priorité à la question du territoire des Métis au Canada pour trouver une solution durable et productive tant pour les Métis que pour le pays. Une fois de plus, j'en reviens au besoin d'un territoire et à la possibilité d'instaurer un gouvernement autonome.

Comme je l'ai indiqué, nous avons signé le protocole de la nation métisse. Il en a découlé quelques bons résultats, comme le processus du symposium sur le développement économique des Métis. Nous avons tenu deux réunions présidées par le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord, auxquelles ont pris part les cinq ministres provinciaux des affaires autochtones de l'Ouest de l'Ontario. Les jeunes doivent certainement participer à l'initiative. Il y a également le groupe de travail sur les affaires autochtones, sous la houlette du Conseil de la fédération. Il importe de favoriser un meilleur développement économique. La violence faite aux femmes et l'éducation constituent deux problèmes de taille. Nous collaborons avec le CMEC.

Je crois que M. Watson a posé des questions au sujet de l'école. Au Manitoba, les intervenants ont élaboré un nouveau programme pour l'enseignement de l'histoire — en 10^e année, je crois — qui porte notamment sur les questions et les acteurs contemporains. Nous cherchons actuellement à voir s'il est possible de reproduire ce modèle dans le reste de l'Ouest de l'Ontario.

Mais pour nous, c'est l'accession au territoire qui prime. Il faudra évidemment s'attaquer à d'autres problèmes à long terme, comme le logement, l'emploi et d'autres aspects. Les Métis n'ont pas accès aux bourses d'études dont bénéficient les Premières nations. Grâce à notre programme d'investissement en matière d'emploi et de formation, nous avons instauré un système avec certaines universités où nous avons des fonds de dotation. Nous fournissons un certain montant et les universités font une contribution de contrepartie. Les résultats de cet investissement permettent d'octroyer des bourses. C'est peu, mais si nous pouvons lancer des initiatives semblables, nous donnerons un coup de main à nos jeunes.

La principale question est donc pour nous d'obtenir un territoire au Canada.

M. Andrew Cash: D'accord. Merci.

Monsieur Cyr.

M. Jeffrey Cyr: Je conviens avec vous que les célébrations sont agréables et peuvent galvaniser la population. En ayant une date en tête, les gens s'enthousiasment en prévision des festivités. Cela est important pour célébrer le Canada. Pour ce qui est d'un projet de transmission de l'héritage, je considère qu'il faut investir dans les Autochtones. La question est de savoir comment. Nos investissements doivent tenir compte des réalités démographiques des diverses régions. Nos gens sont jeunes, sans emploi et aux prises avec des problèmes sociaux.

Ce projet de transmission de l'héritage permettrait au gouvernement du Canada de réinvestir dans ses propres ressources. Comment s'y prendrait-il? Il examinerait, par l'entremise des centres d'amitié et les organisations des Premières nations et des Métis, les infrastructures existantes qu'il a contribué à édifier, mais qu'il a négligées ces 20 dernières années. Il doit réinvestir massivement à cet égard, car c'est ainsi qu'on réglera les problèmes sociaux. Les faits ont prouvé que la réussite est au rendez-vous quand les Autochtones créent eux-mêmes des centres d'amitié. Ils prennent les choses en main et, essentiellement, exécutent les programmes eux-mêmes. L'expérience des 60 dernières années a montré que cette approche porte ses fruits.

Nous devons ensuite envisager sérieusement d'investir dans nos jeunes. Comment? En investissant dans l'éducation, notamment; mais nous devons également préparer un terrain fertile où l'enseignement prendra racine. Il faudrait élargir considérablement le programme d'aide préscolaire aux Autochtones à l'extérieur des réserves, où vit la majorité des Autochtones. Presque tous les centres d'amitié que je connais en offrent un. Ils manquent cruellement de ressources. Certains doivent parfois servir 23 enfants, mais ici, avec près de 30 000 Autochtones vivant à Ottawa, c'est un nombre bien plus élevé d'enfants qui ont besoin d'un tel programme.

Nous devons investir dans des démarches qui fonctionnent. Or, nous savons que les programmes d'aide préscolaire et les structures des centres d'amitié donnent de bons résultats. Nous devons analyser nos initiatives antérieures, puis aller de l'avant. Voilà, honnêtement, ce que j'appellerais un vrai programme de transmission de l'héritage: réinvestir dans les jeunes.

• (1005)

Le président: Merci, monsieur Cash.

Madame Block.

Mme Kelly Block (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je tiens à remercier nos témoins de comparaître.

Je commencerais en précisant que je ne suis pas un membre en règle du comité et que je me sens très privilégiée d'être ici aujourd'hui dans le cadre de l'étude entreprise par le comité.

Je suis originaire de la Saskatchewan et représente la circonscription de Saskatoon—Rosetown—Biggar, laquelle englobe Saskatoon, une ville qui abrite peut-être la plus importante population métisse. S'y trouve également le Gabriel Dumont Institute, dont nous avons parlé aujourd'hui. J'ai aussi eu l'honneur d'assister aux cérémonies de Retour à Batoche, en Saskatchewan, et de travailler un peu avec Claire Bélanger-Parker relativement au 125^e anniversaire de la Résistance du Nord-Ouest.

En 2010, le premier ministre Brad Wall a déclaré que cette année-là serait celle des Métis en Saskatchewan. Je sais qu'au cours d'une

cérémonie fort importante, il a reçu une écharpe métisse, laquelle orne désormais la salle de l'assemblée législative et fait partie des cérémonies quand la chambre siège. Je sais donc que nous reconnaissons les contributions économiques, culturelles et sociales que les Métis ont apportée à notre province.

En ce qui concerne les diverses questions abordées aujourd'hui, je me demande, monsieur Chartier, si vous pourriez nous parler un peu de Batoche et du rôle que ce lieu tient dans la transmission de l'histoire. Je sais qu'un centre d'interprétation se trouve à Batoche.

De plus, en vous remémorant les festivités du 125^e anniversaire, dans le cadre desquelles vous avez tenu un rôle substantiel, pourriez-vous nous décrire les pratiques que vous avez observées pendant les préparatifs et dont nous pourrions nous inspirer en vue de 2017?

M. Clément Chartier: Merci.

Avant de vous répondre, sachez qu'en plus des activités que vous avez évoquées concernant l'assemblée législative, la Ville de Regina, le maire Fiacco et la nation métisse ont hissé, le 15 novembre, le drapeau de la nation métisse, qui flottera désormais en permanence à l'hôtel de ville. C'est, je crois, un autre pas dans la bonne direction.

En ce qui concerne Batoche, j'ai davantage participé au centenaire célébré en 1985 qu'aux activités de l'an dernier. D'après ce que j'ai vu l'année dernière, j'ai noté une expansion et une croissance par rapport à 1985 en ce qui a trait aux participants régionaux et au tourisme. En outre, j'ai remarqué que la coopération ou la coordination étaient meilleures, pas seulement entre la nation métisse et le site de Retour à Batoche comme tel, mais également avec le comité chargé du tourisme dans le Nord-Est de la Saskatchewan, dont le nom m'échappe. Les divers intervenants ont donc collaboré. Je crois qu'ils s'efforcent de coordonner les activités avec les autres destinations dans la province. Cela semble avoir porté ses fruits, et Batoche n'est plus sous les feux de la rampe que pour une semaine, puisque divers aspects ont été mis en lumière.

Nous aimerions nous inspirer de cette approche dans le Nord-Ouest de la Saskatchewan, où se trouvent Methy Portage, un important lieu de portage sur la route du commerce des fourrures, ainsi que divers sites propices au tourisme. Ces projets, tout importants qu'ils soient, doivent toutefois s'inscrire dans une initiative plus vaste.

Dans le cas présent, le 150^e anniversaire touche le Canada tout entier. Je considère toutefois que les personnes et les nations autochtones, en particulier la nation métisse, doivent jouer un rôle de premier plan dès le départ. Nous nous investissons aujourd'hui en mettant en oeuvre diverses activités et en développant des infrastructures durables.

• (1010)

Le président: Il vous reste 30 secondes.

Mme Kelly Block: Pourriez-vous nous parler du Gabriel Dumont Institute et de l'impact qu'ont les initiatives en matière de formation et d'emploi en Saskatchewan? J'ai eu le privilège de participer à un certain nombre d'annonces de financement pour l'institut. Pourriez-vous faire un commentaire à ce sujet?

M. Clément Chartier: L'initiative a pris son envol en 1976, à la demande des Métis qui voulaient que nous commençons à préserver et à faire connaître notre culture et notre peuple. C'est ainsi que le Gabriel Dumont Institute a vu le jour. Il a maintenant pris de l'expansion, offrant, bien sûr, le programme de formation des enseignants SUNTEP. Il chapeaute également le Dumont Technical Institute, qui offre des emplois et de la formation en Saskatchewan, ainsi que le collège Dumont, qui fait partie de l'Université de la Saskatchewan.

Évidemment, le Gabriel Dumont Institute lui-même collabore avec les deux universités de la province. Il joue ainsi un rôle crucial dans l'éducation des Métis, publiant également divers documents et élaborant des programmes éducatifs. Fort d'un vif succès, il fait figure d'exemple pour les autres provinces. Depuis quelques années, il reçoit du financement du gouvernement fédéral, afin notamment de réaliser des recherches et de concevoir un site Web. Un peu plus ne serait pas de refus.

Mme Kelly Block: Merci.

Le président: Merci, madame Block.

Je tiens à remercier nos deux témoins, MM. Chartier et Cyr, de leurs précieux conseils. Au cours de notre étude sur le 150^e anniversaire du Canada, nous tiendrons certainement compte de tout ce que vous nous avez dit pendant vos exposés et quand vous avez répondu à nos questions. Nous entendons habituellement quelques témoins de plus; vous avez donc répondu à un bien plus grand nombre de questions que vous ne l'auriez dû. Nous vous sommes gré de vous être prêtés de bonne grâce à cet exercice. Merci.

Nous allons maintenant nous réunir à huis clos pour examiner les travaux futurs du comité.

Nous suspendons la séance quelques instants.

[La séance se poursuit à huis clos.]

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>